

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 JUIN 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène (arrivée à 19h10), MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel (arrivée à 19h25), JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel, ROSSIGNOL Alexis.

Absente excusée : Mme Carole FALKENAU (pouvoir à Mme MEGE)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- POINT CRISE SANITAIRE
- TRAVAUX
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSAINISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour :
Au point 5 - Affaires foncières : PLU

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

- ENSEIGNE 03 : plexis bureaux pour les élections - 1 053,60 €
- E2S : Remplacement coffret sécurité brûleur - 470,78 €
- La « Comm est dans le pré » : graphisme du bulletin municipal - 1 310 €
- VACHER : Changement moteur du tracteur - 20 044,93 €
- VACHER : Réparation tracteur (trompette) - 1 718,45 €

POINT CRISE SANITAIRE :

Vaccination COVID sur les Combrailles :

Communes et Communauté de Communes CSM

Le Maire et l'Adjointe en charge du volet social et sanitaire indiquent au Conseil le rappel de vaccination qui aura lieu l'un à St Georges de Mons le vendredi 09 juillet et le second à Manzat le samedi 10 juillet. Cette vaccination se fait toujours par l'intermédiaire du SMADC, de l'ARS et des communes. Les nouvelles inscriptions peuvent se faire sur Doctolib pour les centres de vaccination situés à Pontgibaud, Saint Eloy et Giat.

TRAVAUX :

Abribus :

Le Maire informe le Conseil de l'accord de la Région pour l'attribution de quatre abribus supplémentaires pour compléter l'avenue de la Gare, la rue des Ecoles, la rue du Boucheix et la rue des Sports. Les abris récupérés qui sont en état seront installés dans les villages afin d'avoir des espaces de repos pour les personnes qui se promènent.

Traverse de Boucheix :

Le Maire indique au Conseil que la vitesse est excessive dans la traverse du village de Boucheix. Des habitants ont adressé une lettre de signalement pour envisager les mesures à mettre en place. Le radar pédagogique a été installé et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a été consulté pour prendre les mesures adéquates compte tenu de la situation en agglomération. Le contexte de ces derniers mois n'a pas permis d'avancer sur ce dossier. Une réunion sera organisée prochainement avec les services concernés du Département.

Panneaux photovoltaïques :

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit de deux bâtiments communaux, les services techniques et l'école élémentaire. Une réunion a eu lieu le mardi 23 juin sur site.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

Travaux école maternelle - Demande de subvention FIC :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 21 décembre 2020 concernant la 2^{ème} tranche de travaux de réfection de l'école maternelle. Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat (DETR) et de la Région Auvergne Rhône Alpes (Plan de relance). La Région a décidé d'attribuer à la Commune un montant inférieur à celui escompté (15 000 €). Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a voté un plan de relance de 4 millions d'euros en faveur des communes afin de renforcer la solidarité auprès des territoires. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental, sur une base de travaux de 124 356.54 € HT. Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

A l'unanimité :

- AV 63 avec habitation vendue 162 000 €
- AV 244 avec habitation vendue 70 000 €
- AM 287 – 289 – 448 - 451 avec habitation vendue 155 000 €
- AY 60 - 595 avec habitation vendue 127 000 €
- AD 215 avec habitation vendue 195 000 €
- AY 589 – 591 avec une grange vendue 3 000 €
- AV 426 vendue 7 600 €
- AV 274 vendue 3 140 €
- AV 275 vendue 10 675 €

A l'unanimité moins une abstention (M. Jouberton qui est concerné par l'acquisition) :

- AP 372 – 425 avec habitation vendue 185 000 €

Acquisition terrain AP 419 :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain située Rue des Sports cadastrée AP n° 419, d'une superficie de 150 m². Cette parcelle aurait dû être acquise lors de la réfection de la Rue des Sports. Elle longe la chaussée et des candélabres d'éclairage public y sont implantés. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour régulariser ce dossier.

Acquisition terrains AK 166, AL 4 et AL 216 :

Ces parcelles en zone non constructible situées près du site de Fougères pour une superficie totale de 2 ha 32 a 30ca sont cédées gratuitement à la commune par leurs propriétaires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette cession à titre gratuit ainsi que la prise en charge des frais de notaire à hauteur de 50%.

PLU :

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré un porteur de projet qui souhaiterait installer des « Tiny houses » sur des parcelles communales et des parcelles en zone de loisirs. Lors de la réalisation du PLU, des zones ont été

identifiées en NL mais le règlement n'autorise pas la mise en place de ce type de construction roulante. Afin de compléter les propositions d'accueil des touristes sur le territoire communal en complément du camping et pour continuer de créer de l'activité locale, un accord de principe est demandé au Conseil municipal afin de consulter le cabinet Réalités et connaître les démarches à envisager pour une modification simplifiée du PLU. Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

ASSAINISSEMENT :

Travaux STEP de Tournobert :

L'Adjoint en charge informe le Conseil du remplacement de câble électrique d'alimentation (passage de 95 mm² à 150 mm²) avec la bonne section cette fois-ci, qui devrait enfin être changé du 30 juin au 02 juillet.

Contrat de prestations pour l'assainissement collectif avec Syndicat Mixte de Sioule et Morge :

Le Maire et l'Adjoint informent l'Assemblée que les élus doivent faire le choix au cours de ce Conseil du mode de suivi des stations d'épuration de la commune à partir du 09 juillet. Ils rappellent au Conseil municipal que la commune a confié à la SEMERAP l'exploitation de son service d'assainissement dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 09 juillet 2013 pour une durée de 8 ans, complété par 4 avenants. Cet affermage arrivant à son terme, après plusieurs réunions de concertation et de travail avec les syndicats concernés, le Conseil doit se positionner pour l'avenir de ses stations. Le Conseil a toujours souhaité avoir un regard de contrôle sur les installations communales (8 stations désormais et 3 postes de relevage) ainsi que sur les investissements à venir pendant la mandature. Des propositions ont été faites par la Société Publique Locale Semerap et le Syndicat Mixte de Sioule et Morge sur une durée variable de 6 mois à 12 ans, soit en affermage soit en prestations. Afin de maîtriser les investissements, de conserver une vision des stations, il semble plus intéressant de réaliser un contrat de prestations de six mois dans un premier temps puis d'évoluer sur cette position si nécessaire au 1^{er} janvier 2022, notamment afin d'avoir un retour de fonctionnement sur un an de la nouvelle station. Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a fait une proposition plus intéressante pour un contrat de prestations pour l'assainissement collectif, à compter du 09 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible 3 fois 1 an en attendant le transfert de la compétence assainissement à horizon 2026 aux Communautés de Communes. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes à l'unanimité à :

- Comité des Fêtes de Comps pour le trail (800 €),
- Les Amis de la Chartreuse Port Ste Marie (400 €),
- L'Association des conscrits pour l'organisation de la fête du 17 juillet (500 €).

Une personne originaire de la Commune sollicite une subvention dans le cadre de la réalisation d'un documentaire vidéo sur la Diacomédie (Association Foyer rural). Un appel aux dons avait déjà eu lieu en mars 2019 via la plateforme HelloAsso. Un accord de principe est donné pour l'octroi d'une subvention de 200 € qui sera versée à l'Association Foyer Rural, sous réserve d'obtention de renseignements supplémentaires sur le cahier des charges et le budget prévisionnel de ce projet, avec 10 voix pour : MM. Manuby, Masson, El Mandili, Courtadon, Thauvin, Garrachon, Mège, Jouberton, Lamyrand, Meunier et 8 abstentions : MM. Rossignol, Moreaux, Brunet, Ferreira, Antunes, Bosquet, Bernardin, Falkenau et 1 contre : Mme Buffard.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Projet de territoire :

Le Maire donne des informations au Conseil concernant le rendu du projet de territoire qui aura lieu le samedi 03 juillet à la salle du cinéma La Viouze et qui déterminera le projet de la Communauté de communes CSM pour les cinq années à venir. Cette matinée de samedi est ouverte à tous les élus communaux de l'ensemble des communes.

Conférence des Maires :

Dans le cadre de la dernière conférence des Maires, il a été abordé plusieurs sujets dont :

- Le remboursement des fluides aux communes qui reçoivent les activités des ALSH. (La forfaitisation sera identique pour les communes concernées).
- Une nouvelle procédure de validation des projets de voirie est proposée aux Communes,
- La Commune devra déterminer la suite à prévoir pour les archives communales,
- La fermeture de la trésorerie de Manzat. (Manifestation des élus ce jour à la salle polyvalente suite à une réunion des secrétaires de Mairie).

Lors d'une autre réunion, il a été évoqué une étude sur les besoins en logements adaptés pour les personnes de plus de 60 ans sur une partie du territoire. Cette étude a été réalisée par Ophis et donne de très bonnes indications sur les besoins des personnes et des équipements dans les communes en matière de santé, culture, commerces, etc...

Modification des statuts : opération Vélorail :

Le Conseil Communautaire du 24 juin 2021 a approuvé la modification des statuts concernant l'opération « Vélorail » entrant dans le cadre de la compétence « développement touristique ». Il est rappelé que si l'intérêt communautaire requis pour certaines compétences obligatoires et optionnelles est défini par le Conseil Communautaire à la majorité des 2/3, la ligne de partage entre les champs d'interventions communaux et intercommunaux des autres compétences facultatives est définie par les statuts. Les compétences facultatives doivent être définies intégralement dans les statuts et ne peuvent pas faire l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire. C'est le cas pour la compétence « développement touristique » qui est définie par les statuts. C'est dans ce cadre que le Conseil municipal est consulté pour donner son accord sur la modification des statuts concernant l'opération « Vélorail ». Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes.

SYNDICATS :

SIEG :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour approuver les avant-projets de travaux réalisés par le SIEG, situés aux Cerisiers :

- Aménagement Basse Tension pour une participation communale de 12 500 € HT
- Eclairage public suite à l'alimentation électrique Basse Tension pour une participation communale de 10 502.40 € HT
- Enfouissement des réseaux télécoms pour une participation de 7 500 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

- Distribution du bulletin municipal
- Repas des enfants des écoles maternelle et élémentaire offert par la municipalité, en remplacement du traditionnel repas de Noël.
- Point sur le marché du vendredi soir
- Pot d'été du personnel le 09 juillet
- Remerciements de la famille Archaud suite au décès de M. Claude Archaud
- Réunion avec les professionnels de santé pour le projet de maison de santé
- Fête Association Alternacomb le 03 juillet
- Demande de M. Moreaux sur échange de terrain à Tournobert
- Fête des conscrits le 17 juillet
- Acquisition de micros HF
- Projet de nouvelle mairie : discussion sur le mode de chauffage à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.